



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 05 mars 2018

Réponse à la lettre ouverte adressée par le comité de soutien de la famille YEPREMIAN à Madame la Préfète de la Vienne

Une lettre ouverte adressée à Madame la Préfète de la Vienne a été diffusée dans la presse concernant la mobilisation de parents d'élèves pour une famille arménienne actuellement en situation irrégulière, dont deux enfants sont scolarisés à l'école Damien Allard-Jules Ferry.

Ce courrier prêle à la préfecture des intentions outrancières. Je ne saurais accepter les graves accusations tant à l'égard des agents qui au quotidien traitent avec compétence et humanité nombre de dossiers de demandeurs d'asile, qu'à l'égard de l'État que je représente et qui assure la prise en charge administrative, humaine et financière, aux côtés des collectivités et des associations, des demandeurs d'asile dans le cadre de la réglementation et du respect de l'État de droit.

Je rappelle en préalable que le couple YEPREMIAN est en situation irrégulière au regard du droit au séjour après avoir fraudé sur son identité et sa nationalité et fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français en 2015. Cette décision a été confirmée par le tribunal administratif et la cour administrative d'appel.

Suite à une mobilisation du comité de soutien concernant la situation de cette famille, le couple a déposé en préfecture le 2 octobre 2017 une nouvelle demande de titre de séjour dans des délais accélérés par rapport à la procédure normale.

Le comité de soutien a été reçu en préfecture le 18 octobre 2017, entretien au cours duquel il a été rappelé la situation de la famille et les pièces nécessaires pour une nouvelle instruction complète du dossier. Aucune promesse quant à la décision qui serait prise n'a été faite, mais il a été indiqué un examen attentif et rapide du dossier, à condition d'avoir les documents nécessaires (passeports et promesses d'embauches notamment) pour l'instruction de cette demande nouvelle.

Les pièces complémentaires demandées par la préfecture à la famille YEPREMIAN ont été reçues le 29 novembre 2017, ainsi que d'autres documents qui ont été transmis le 1er février 2018.

Les récépissés délivrés au couple YEPREMIAN par la préfecture dans le cadre de l'instruction de leur demande sont en cours de validité. La durée de l'examen du dossier n'ayant ainsi aucune conséquence à ce jour sur leur AP qui expire le 1er avril 2018.

J'incite ainsi chacun des signataires à mesurer des propos inutilement agressifs qui ne sauraient servir la situation complexe et délicate d'une famille déboutée du droit d'asile.

Contact presse Valérie COURRECH – Cheffe du Bureau de la Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - valerie.courrecht@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84